

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion : électronique du mardi 4 mars 2025

Présidente : M DELPIERRE.

Présents : MM. FIDON – KADRI - MADIOT - PRETOT - RICCI.

DOSSIER 80 :

VALLEE BREUCHIN – HERICOURT CITY du 02/03/2025 en Départemental 2.

Match non joué,
L'équipe d'Héricourt City ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi, absence dument constatée par l'arbitre officiel de la rencontre,
Par ce motif,

La Commission donne match perdu par forfait moins un point (-1 point) à HERICOURT CITY pour en porter le bénéfice à VALLEE BREUCHIN, score : VALLEE BREUCHIN = 3 ; HERICOURT CITY = 0.

Amende : 80€ à Héricourt City.

Feuille de Match Informatisée :

Conformément au statut financier, la commission enregistre les amendes relatives aux dysfonctionnements de la Feuille de Match Informatisée :

- **Journée du 01 et 02 mars 2025 :**

Néant.

Le Secrétaire de séance,
François FIDON

La Présidente,
Claire DELPIERRE

RAPPELS AUX CLUBS :

Seules les réserves confirmées par voie officielle (e-mail officiel du club enregistré dans foot clubs) seront prises en compte par la commission en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Les forfaits doivent être déclarés par les clubs par courriel au secrétariat du District avant le samedi à 11H00.

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.